

J'aurai réussi mon évaluation du contrat de ville si ...? #1

2 Ateliers l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville

Thibaut Desjonqueres, directeur associé de Pluricité, spécialiste de l'évaluation des politiques publiques, enseignant à Sciences-Po Paris dans le Master Stratégies Territoriales et Urbaines a été invité par Villes au Carré pour animer deux ateliers en 2 sessions. A destination des référent·e·s politique de la ville collectivité et Etat, un pour le Loiret, et un pour les autres EPCI de la région Centre-Val de Loire.

L'objectif de la première session était de trouver des solutions opérationnelles et efficaces pour donner du sens à l'évaluation, tout en permettant sa conduite en interne, avec le plus d'objectivité.



Atelier d'évaluation avec les
représentants des CDV du Loiret

Choix du type d'évaluation :

L'évaluation d'une politique publique a pour objectif d'apprécier son efficacité en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre.

Différentes formes selon:

- sa **temporalité** : avant, pendant, finale, après + le temps passé
- sa **gouvernance** : managériale, pluraliste, participative
- son **utilité** : apprendre ensemble, remise du rapport externalisé
- sa **légitimité** : validité scientifique, utilité sociale

« Rendre l'évaluation utile » :

Evaluer à mi-parcours le contrat de ville c'est...

... dire ce qui marche ou pas dans l'action

partenariale

... en vue de corriger ce qui ne marche pas et
renforcer ce qui marche

... et préparer l'évaluation finale

L'évaluation est une **opportunité de** :

- mettre des points en débat
- (re)solliciter les partenaires, pour co-construire un jugement collectif
- rendre un rapport le plus objectif possible.

Pour que l'évaluation soit utile, elle doit être **crédible**, **pertinente** et **accessible**.

Evaluer c'est juger !

✓ C'est émettre un jugement de valeur

« C'est à vous de définir
l'utilité de l'évaluation »

Ce que dit l'Etat exactement

- Il faut évaluer à mi-parcours et à la fin
- Il faut poser des questions et y répondre :
 - Evolution des quartiers : à mi-contrat et en fin de parcours
 - Suivi et évaluation des actions et dispositifs prévus au contrat de ville : *réalisations, mobilisation du droit commun, cohérence actions-enjeux, impact des actions*
 - Evaluation de la plus-value du contrat de ville en matière d'ingénierie, de gouvernance et de mobilisation des politiques publiques
- Il faut associer les habitant·es et le conseil citoyen

Les toutes premières étapes :

1. Combien de temps ai-je à consacrer à cette évaluation ?

La temporalité joue un rôle moteur dans le déroulement des étapes de l'évaluation, du choix de leur amplitude et du type d'évaluation mis en place.

2. **Rapprochement du couple collectivité-Etat** pour déterminer les attentes des décisionnaires et obtenir une validation politique de : la démarche, le périmètre, le modèle et le calendrier.

3. **Constituer un comité restreint** pour faire émerger les questions prioritaires sur lesquelles se concentrer ainsi que la méthode pour y répondre. Définir les outils et les protocoles.

4. **Présenter ce travail préliminaire au comité de pilotage spécifique.**

Planning conseillé :

Cadrage mi-Juin	Stabiliser le protocole (= type d'évaluation, réunion de pilotage de l'évaluation...) Fixer les critères d'évaluation
Collecte Juil-Oct	Réfléchir à la matière dont on dispose Collecter l'information manquante à travers différents outils déployés sur le terrain, quanti ou quali.
Analyse Restitution Novembre	Croiser les sources d'informations Formuler l'analyse Poser un jugement collectif sur l'analyse Rédiger
Décembre	Restituer, débattre, proposer Valider et envoyer le rapport d'évaluation au CGET Publier les résultats pour les partager



Atelier d'évaluation avec les représentants des CDV du Cher, d'Eure-et-Loir, d'Indre, d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher.

Quelques exemples de questions :

- La situation dans les quartiers a-t-elle changé ?
- En quoi le conseil citoyen est-il utile ?
- Dans quelle mesure la gouvernance est-elle optimale ?
- En quoi le droit commun s'est-il suffisamment mobilisé au bénéfice des QPV ?
- Dans quelle mesure l'enjeu de l'égalité femmes-hommes a-t-il été pris en compte ?

[Définir les critères de succès et les indicateurs]

Les 5 indicateurs SMART à retenir :

Mon objectif est-il :

- ✓ Spécifique?
- ✓ Mesurable?
- ✓ Atteignable?
- ✓ Réaliste?
- ✓ Temporellement défini?

Quelques précautions :

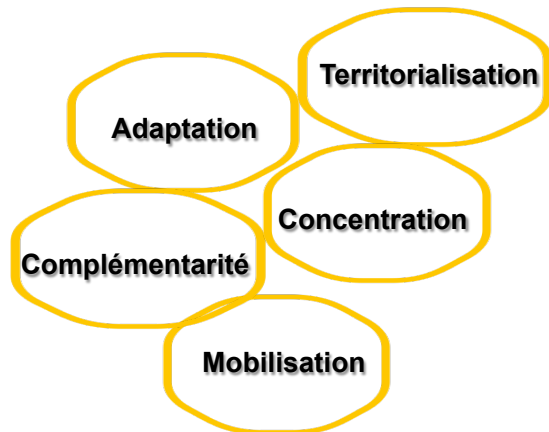
✓ **Choisir des questions sur lesquelles on puisse agir** : éviter les réponses binaires.

✓ **Trouver un équilibre entre les points de difficultés et la valorisation de ce qui fonctionne ou doit s'améliorer**

✓ **Ne pas recueillir que des données quantitatives.** « Les chiffres donnent du poids et de l'objectivation à l'analyse mais ce n'est pas suffisant »

✓ **Eviter les questions d'efficience** : trop complexes sur une politique si dépendante des autres.

La mobilisation du Droit commun, socle de 5 notions clés



Comment aiguillonner les autres politiques publiques pour les amener à faire « plus » et « mieux » pour les quartiers qui ont « moins » ?

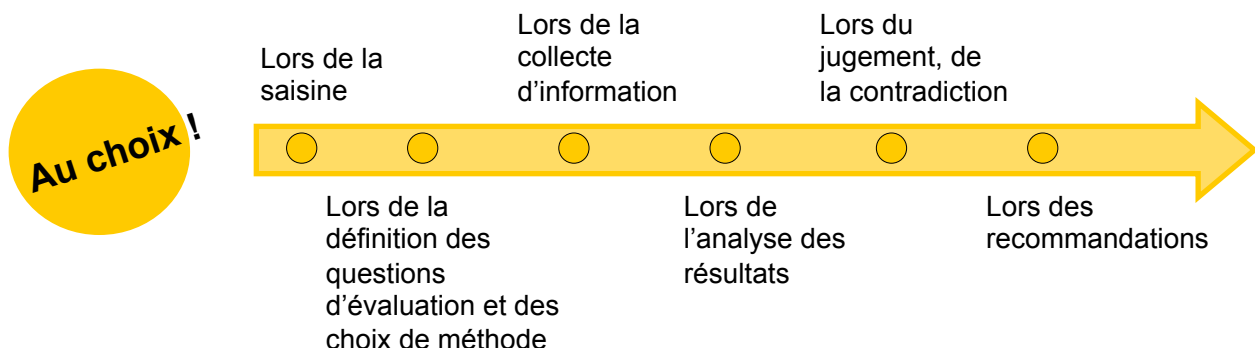
Interroger le « droit commun » c'est poser 3 questions aux signataires :

- ...Et vous, qu'avez-vous fait en plus pour les habitant·e·s des quartiers ?
- ... qu'avez-vous fait autrement ?
- ... que pourriez-vous faire d'autre ?

Pourquoi associer les parties prenantes ?

- Elargir les points de vue - Approfondir la compréhension de la politique publique : dimension cognitive
- Tenir compte des attentes - Poser les bonnes questions : dimension normative
- Favoriser l'appropriation - Engager le changement : dimension instrumentale

Quand associer les parties prenantes lors de l'évaluation ?



Et le conseil citoyen, quel rôle jouer ?

Impliquer le conseil citoyen dans l'évaluation nécessite d'y consacrer au maximum 6-7 jours de travail. Le **diagnostic participatif** est une étude fine du territoire permettant d'identifier les besoins, ressources et opportunités en consultant la population.

Quelques idées du rôle du conseil citoyen dans l'évaluation :

- ✓ Proposer des questions et des méthodes
- ✓ Apporter de la matière à l'évaluateur
- ✓ Faire partie de la réflexion, apporter ses contributions aux collectifs.
- ✓ Faire des propositions.
- ✓ Relire le rapport, apporter un avis contradictoire, questionner les conclusions.
- ✓ Evaluer le CC et la dimension participative du CDV
- ✓ Vulgariser et diffuser les résultats

Zoom sur l'égalité femmes/hommes :

Les thématiques transversales : Egalité femmes/hommes, Lutte contre les discriminations et Jeunesse ont-elles été prises en compte selon ces 5 manières d'agir ?

- ✓ Actions en propre
- ✓ Orientation de certaines actions
- ✓ Renforcement du territoire/ des acteurs
- ✓ Logique du « souci permanent »
- ✓ Inscription dans un outil/ un dispositif spécifique

Mémo

Egalité femmes/hommes dans les QP: les chiffres clés en région :

<http://www.villesaucarre.org/champs-dactions/egalite-fraternite-laicite/>

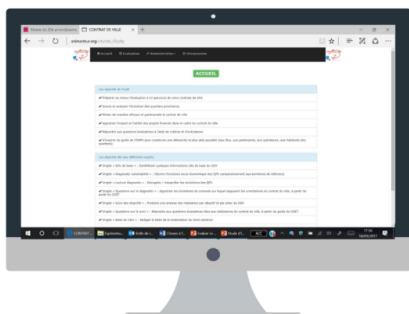
Conclusion :

3 variables clés de l'évaluation :

- 1- Légitimité des évaluateurs
- 2- Solidité des analyses
- 3- Sincérité des commandes d'évaluation

La recette pour réussir l'évaluation :
pluralité et adaptabilité

Mise à disposition offerte
d'une plateforme créée par
Pluricité



<http://www.fab-lab-pluricite.com/cdv/index.php>

A minima

- ✓ Analyser l'évolution des quartiers depuis la signature du CDV
- ✓ Interroger chacun pour savoir comment le droit commun est mobilisé
- ✓ Evaluer quelques actions clefs de la programmation (ex: les 3 plus coûteuses?)
- ✓ Analyser la gouvernance et la mise en œuvre
- ✓ Rédiger un rapport d'évaluation (20-30p) et une double synthèse (2-4p pour le copil et pour communiquer) + annexes



Super bonus :

Demandez l'avis des habitant·e·s

**2ème session à
Orléans en Juin !**

- ✓ 25 Juin pour le Loiret
- ✓ 26 Juin pour les autres départements